

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 15 novembre 2010
COMPTE-RENDU DE PRESSE

L'an deux mil dix, le quinze novembre, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT Maire – Messieurs Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE et Michel BAUDRY – Adjoint au Maire
Mme Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE – Messieurs Michel LEVIEUX - Noël DECURE - Pierre-Yves JEGAT – Nicolas MOLETTE – Pascal LARGILLET - Emmanuel COTTIN – Mme Marlyse DOULET – M. Jean-Yves STEPHAN – Mmes Magali GERVAIS - Cécile HERVIEUX et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sylvain MAILLARD (pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT)
M. Benoit MARCHIS (pouvoir à M. Pascal LARGILLET)
Mme Christel CARPENTIER (pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT)
M. Agostinho GONCALVES (pouvoir à M. Nicolas MOLETTE)

Absents excusés : Mme Valérie BAILLET.

Absents : Mme Martine AUGER – et M. Alain PELLEZ.

Date de convocation : 09 novembre 2010.

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Yves STEPHAN a été élu secrétaire de séance.

Intervention de Mme DE ROSA, Trésorière :

➤ présentation de l'analyse financière de la commune,

Une analyse financière rétrospective portant sur les années 2007 – 2008 et 2009 a été réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques, à la demande de Mr le Maire.

Mme DE ROSA retrace synthétiquement les grands axes de cette étude :

- des dépenses de fonctionnement en diminution de – 8,7% sur la période observée, ce qui confirme la nette volonté de maîtriser et réduire les charges.
- des recettes de fonctionnement stables, mais la réforme de la fiscalité locale pourrait fragiliser cet équilibre.
- La commune dégage une capacité d'autofinancement suffisante pour mener les programmes d'investissement.
- Les charges financières sont décroissantes et l'endettement est maîtrisé.
- Seules les garanties d'emprunt apportées aux organismes HLM représentent un engagement important.

Mme DE ROSA conclut son exposé en qualifiant la situation financière de la commune saine, avec une maîtrise des dépenses et des décisions de gestion judicieuses. L'aspect de la fiscalité locale doit être travaillé pour le prochain budget.

➤ projet de convention partenariale entre le Trésor Public et la Commune.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, une convention partenariale doit intervenir entre la DGFip, la Trésorerie municipale et la Commune de Cany-Barville. Cette convention visera à améliorer l'efficacité de la gestion et des relations entre les différents partenaires. Trois axes seront privilégiés : l'amélioration des procédures avec l'optimisation des régies de recettes, la dématérialisation des flux, et une analyse financière à établir tous les 3 ans, avec des conseils en matière de fiscalité locale.

Mme DE ROSA précise que ces objectifs sont déjà anticipés avec la réalisation de l'analyse financière, et la dématérialisation de la paie des agents.

Mr le Maire remercie Mme DE ROSA de son intervention et du travail fourni. La convention partenariale sera prochainement signée.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2010

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Commande publique : réfection de deux courts de tennis - attribution du marché

Par délibération en date du 14 avril 2009, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de réfection de deux courts, et de réparation de la toiture des tennis couverts. Les travaux de réparation de la couverture des tennis couverts sont achevés.

La consultation des entreprises pour la réfection des deux courts de tennis a permis de recevoir l'offre de quatre entreprises avec des techniques de mise en œuvre très différentes.

Après négociations, et concertations avec les usagers du Club de Tennis, la commission d'achat public propose de retenir l'offre de SOFTENNIS – 2820, chemin de la tour à Cavaillon 84300.

Adopté à la majorité – 1 abstention.

Modification du plan d'occupation des sols

Conformément au code de l'urbanisme, il est proposé d'engager une procédure de modification du plan d'occupation des sols.

Adopté à l'unanimité.

TELETHON 2010 : convention entre AFM, France Télévisions et la commune

Cany-Barville, élue ville ambassadrice pour les 20 ans du Téléthon, accueillera de nombreuses animations, les 3 et 4 décembre prochains.

L'AFM (association française contre les myopathies), et la société France Télévisions proposent de signer une convention visant à définir les missions de chaque partenaire.

Adopté à l'unanimité.

Département de Seine-Maritime – demande de subvention – concours agricole 2011

Le concours agricole du lundi gras se déroulera le 07 mars prochain.

Le conseil municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime, une subvention départementale en allègement de la dépense.

Adopté à l'unanimité.

Finances :

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives présentées pour le budget principal et le budget annexe du camping. Il approuve l'autorisation de programme pour l'opération d'aménagement d'une aire de jeux d'enfants.

Adopté à l'unanimité

Partenariat entre le centre multi-accueil « la Ribambelle » et la Bibliothèque municipale « les Semailles »

Dans le cadre des animations pour les tout-petits accueillis à la Ribambelle, la bibliothèque « les Semailles » propose des lectures une matinée par mois. Ces interventions rencontrent un large succès auprès des enfants, des animatrices et des parents. La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre propose de reconduire ce dispositif pour les années 2011 et 2012.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle pour les activités de WEIGHT WATCHERS

La convention de mise à disposition de la salle du Clos St Martin au bénéfice de la Sté Weight Watchers est reconduite pour l'année 2011.

Adopté à la majorité – 2 abstentions.

Remboursement de sinistres – bris de glace au camping

Le conseil municipal accepte l'indemnité des assurances GROUPAMA en dédommagement du bris de vitre au camping.

Adopté à l'unanimité.

Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal et recrutement d'agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

- M. Raynald DROUET, garde-champêtre chef, est nommé coordonnateur communal de l'enquête de recensement 2011,
- M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, est nommé coordonnateur adjoint.

La commune de Cany-Barville a également été retenue pour réaliser une enquête complémentaire « famille et logements ».

Le conseil municipal fixe à 7, le nombre d'agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement, et détermine les bases de rémunérations des agents recenseurs.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23h10.

Fait à Cany-Barville, le 22 novembre 2010.



Pour le Maire,
Par délégué, l'Adjoint,

Rémi GOUDSMETT